

29 octobre 2014

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 9 mai 2012 de M^{me} Marie-Pierre Theubet: «Qu'en est-il de la collaboration entre la GIM et le département de la culture et du sport concernant l'attribution des ateliers d'artistes?»

TEXTE DE LA QUESTION

Suite au traitement de la motion M-817 votée en séance plénière en novembre 2010, la collaboration annoncée entre la Gérance immobilière municipale et le département de la culture et du sport a-t-elle abouti à des modalités cohérentes concernant le choix des artistes sollicitant un atelier? Sur quels critères sont déterminés les choix? Où en est-on?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Service culturel du département de la culture et du sport (SEC), à travers l'Unité art contemporain, gère des ateliers d'artistes à la Maison des arts du Grütli et à l'Usine. Ils sont mis au concours public en vue d'une attribution gratuite durant trois années consécutives. Ces ateliers relèvent du patrimoine administratif.

Les ateliers d'artistes gérés par la Gérance immobilière municipale (GIM) appartiennent au patrimoine financier et font l'objet de baux individuels. Il s'agit de deux types d'ateliers distincts.

Dès lors que des ateliers d'artistes se libéreront, la GIM mettra en place une collaboration avec l'Unité art contemporain rattachée au SEC pour l'établissement de critères permettant d'évaluer les dossiers de candidatures des artistes.

Dans tous les cas de figure, cette collaboration sera effective pour l'attribution des neuf nouveaux ateliers qui seront construits en 2015 à la rue de Lausanne 27 bis.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Sami Kanaan